

Mercredi 12 janvier 2022

E-mai : fodgfi44@gmail.com

Audioconférence « DGFIP » du mardi 11 janvier 2021

Mardi 11 janvier, le Directeur Général a convié les organisations syndicales de la DGFIP à une visioconférence en vue de faire le point sur la situation dans les services.



Elle faisait suite à celle du 28 décembre convoquée en urgence au lendemain des annonces du Premier Ministre. Différents points ont été évoqués : la situation sanitaire, le télétravail, la situation

dans les différents établissements de l'ENFiP, la situation dans les outre mer, le déroulement des concours, l'évolution prévisible du schéma vaccinal et la question du report de congés.

Situation sanitaire

Le nombre de nouveaux cas positifs évolue sans cesse à la hausse et double quasiment chaque semaine.

Ainsi, le dernier recensement en date du 10 janvier affiche 1685 collègues atteints contre 961 au 3 janvier, 699 au 30 décembre et 377 au 23 décembre.

En parallèle, 642 collègues « cas contact » se trouvent à l'isolement, 107 en ASA personnes vulnérables et 186 en ASA classes fermées.

Au total cette semaine, 2616 collègues sont absents du fait de la pandémie.

Pour autant, le Directeur Général n'estime pas nécessaire à ce stade d'activer le PCA (Plan de continuation d'activité) la totalité des missions étant assurées et le nombre de services ou postes fermés de l'ordre de 3 ou 4 sur l'ensemble du territoire.

Pour le Directeur Général, les agents de la DGFIP démontrent ainsi leur capacité d'adaptation et leur

résilience. C'est un fait et nous pouvons collectivement en être fiers mais les budgétaires toujours à l'affût de nouvelles économies pourraient y voir un nouveau réservoir de suppressions d'emplois.

FO DGFIP a mis en garde le Directeur Général sur une telle idée.

Télétravail



Télétravail

Globalement la part de télétravailleurs à 3 jours au moins atteint 52 % dans l'ensemble des services de la DGFIP.

Ce constat recouvre néanmoins des réalités diverses.

Si ce pourcentage grimpe à 71 % en administration centrale et à 61% dans les directions nationales spécialisées (DNS), il n'est que de 49% dans le réseau.

Certes les missions ne sont pas les mêmes et celles des services centraux et des DNS se prêtent davantage au télétravail mais cela n'explique pas une telle différence.

Des informations en provenance de militants **FO DGFIP** dans le réseau nous montrent que certains responsables seraient plus que réfractaires au télétravail et donc le refuseraient.

FO DGFIP a indiqué au Directeur Général qu'il arrive un moment où on ne peut pas d'un côté sanctionner les collègues ne se conformant pas à l'obligation vaccinale et tolérer que d'autres s'exonèrent de l'obligation de protéger leurs collaborateurs.

Dans le même temps, d'autres collègues estiment que 3 jours de télétravail c'est trop.

S'agissant des travailleurs nomades recensés comme télétravailleurs, c'est selon l'administration pour que les statistiques soient correctes sinon ils seraient recensés comme étant présents dans les services.

En réponse à nos questionnements relatifs à l'indemnisation, la DGFIP a répondu que tous les télétravailleurs habituels ou ponctuels en mode crise seraient indemnisés après exploitation des données SIRHIUS.

ENFiP



La situation dans les écoles devient très compliquée et il n'y a en gros qu'à Toulouse que c'est à peu près gérable.

A titre d'exemple, à Noisiel, dans certains groupes les stagiaires suivent leurs cours les fenêtres

ouvertes pour préserver la qualité de l'air et déjeunent dans une cantine bien aérée et donc dans les courants d'air.

Malgré les interventions des uns et des autres sur une situation en passe de devenir très problématique, malgré notre insistance sur l'incohérence entre l'obligation de télé travail pour les titulaires et l'obligation de présence pour les stagiaires dans les écoles, le Directeur Général réserve sa réponse.

Il s'accroche au modèle des écoles et des universités qui sont ouvertes et ne souhaite pas revenir à un enseignement à distance à ce stade. Toutefois, il nous a dit qu'il reviendrait vers nous en fin de semaine ou début de semaine prochaine.

Situation dans les outre mer

Elle est relativement contrastée entre le Pacifique et les autres territoires ou département.

Ainsi, en Polynésie et en Nouvelle Calédonie, selon la Direction Générale la situation est relativement stabilisée et contenue.

Elle est beaucoup plus dégradée ailleurs : la Réunion en état d'urgence sanitaire, en Martinique, le nombre de cas est multiplié par 5 chaque semaine et par 4 en Guyane.

Il n'est toujours pas nécessaire d'activer le PCA et les missions sont assurées selon les propos de la Direction Générale.

Déroulement des concours

A ce stade, pour les oraux de concours, la Direction Générale n'envisage pas de passer en mode à distance comme l'année dernière et considère qu'il n'y pas eu de difficulté sur les oraux du concours commun de catégorie C.

Evolution prévisible du schéma vaccinal



Selon les informations dont dispose la DG, au 15 février, les personnes dont la deuxième injection remonte à une date antérieure au 15 octobre devraient pour disposer d'un schéma vaccinal complet avoir reçu une troisième dose.

Sur ce point, nous avons alerté le Directeur Général sur

une peut-être moindre acceptabilité et donc de nouvelles tensions en perspective pour ceux de nos collègues concernés par l'obligation vaccinale.

Report de congés

De nombreux collègues n'ayant pu, compte tenu d'arrêts maladie liés à la Covid, solder leur congé disposent aujourd'hui d'un nombre de jours supérieurs à 5 et ne peuvent non plus les mettre dans un CET.

Nous avons demandé une mesure exceptionnelle mais à ce stade, seulement des consignes d'examen pragmatique des situations individuelles seront envoyées au réseau.

Ne as hésiter à nous saisir en cas de difficultés !

Commentaire FO DGFIP

Les nombreuses incohérences ayant émaillé les réponses de l'administration notamment s'agissant des écoles nous laissent dubitatifs.

Si l'on se réfère aux dispositions de l'année dernière, pourtant dans un contexte de moindre circulation du virus, des décisions plus rapides et plus précises ont été prises.

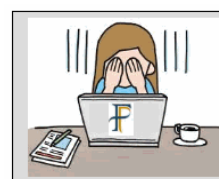
Or, la situation d'aujourd'hui nous semble appeler le même type de réponse sauf à faire le pari de l'immunité collective mais dans ce cas, pourquoi ne pas le dire clairement ?

Les personnels de la DGFIP ont montré une capacité d'adaptation plutôt hors norme dès lors que les consignes sont claires.

Des tensions nouvelles apparaissent, elles pourraient être le symptôme de la fin de cette résilience hors norme. Il faut en tenir compte et donner rapidement des réponses à la hauteur de la situation

**PROCHAINE VISIOCONFERENCE
vendredi 14 ou lundi 17 janvier.**

**N'hésitez à nous signaler
vos difficultés.**



Le télétravail vous isole ?
Pour ne pas perdre le lien,
abonnez-vous à notre liste de diffusion
en envoyant un simple courriel à
fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr